

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3523

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENNIS FARIDA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : 527,76 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complément

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

ions pratiques :
aration par personne.

oms de la personne malade doivent
igatoirement par les praticiens eux-
que pièce transmise.
aladie » doit être transmis dans les
uels de votre contrat.

es pour traitements spéciaux doivent
re du traitement ainsi que le coefficient
nt et le détail des honoraires.

pharmacie et les notes de frais d'analyses
ents spéciaux doivent toujours être
s des ordonnances du médecin traitant
photocopies des résultats (des analyses
ns radiologiques).

ns et les PPV (Prix Public de Vente) relatifs
ents doivent être joints aux ordonnances
nt à contrôler les dates de péremption.

er la garantie aux enfants âgés de plus de
hérent doit produire annuellement un
e scolarité correspondant à l'année
e considérée.

t de l'adhérent ne bénéficie d'aucun régime
nce, merci de le préciser sur le bulletin
et joindre les pièces justificatives. Si cela
en cours de contrat, vous devez nous
er toutes les pièces justificatives nécessaires.

is chirurgicales : Nous fournir une facture
la clinique ou de l'hôpital précisant :

- a. Les honoraires du chirurgien et les coefficients des actes « K » correspondant à l'intervention.
- b. La ventilation des frais annexes (anesthésie, bloc opératoire etc...)
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation et le compte rendu.
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

10. Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance du/des nouveau(x) né(s).
11. Accident ou traumatisme : (autre que l'accident de travail) : merci de préciser les causes et circonstances en mentionnant la date, l'heure et le lieu.
12. Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale, la facture de l'opticien précisant les références des verres achetés.
13. Confidentialité : Si la maladie revêt un caractère confidentiel, merci d'en faire préciser la nature sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin conseil de la compagnie.
14. Cas de grossesse : Vous devez nous le déclarer dès son diagnostic.
15. Pour les traitements médicaux à longue durée, la prise en charge est limitée à 3 mois.
16. Réclamation : Toute réclamation doit nous être formulée au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du début du dossier maladie.



Déclaration maladie



AG62278

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie

Numéro du bordereau

Numéro du sinistre

Matricule de l'assuré

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc

23017

Cachet de l'entreprise

À remplir par l'assuré

Nom : RABBAO

Prénom : MÈD HILAL

N°de C.I.N :

85139

Date de naissance : 03 01 1984

Montant des frais exposés :

29911 30 DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.
Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA, le 03 02 2012

Signature de l'assuré(e)

Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospection commerciale en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2013».

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »

Médecin

ts concernant le patient

Prénom(s) du patient :	Wifal
Lien de parenté avec l'assuré(e)	soeur
Maladie :	maladie de la peau + rhume
accident, en indiquer la cause	
le	

(à remplir par le Médecin)

Nombre d'actes	Nature et coefficient	Montant détaillé des honoraires	Signature et cachet du médecin attestant le paiement des actes
		910.22814	DR. BENELLOUN M.KAMAL Diplômé en Biostatistique et nutrition de Bordeaux Diplômé en Médecine du Sport de Rennes Résidence El Mansour à Tala Ghandi - Casablanca Gsm: 06 61 32 74 20
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	

ordonnances (à remplir par le Pharmacien)

Donnance	Montant de la facture	Cachet du pharmacien attestant le paiement de la facture
12022	94730	Rond Point Mers Sultan 28000 Casablanca Tél: 05 22 22 11 10 - R.S. Caisa : 149884 CNSS: 1187641-1F - 09003302 - Patient N° : 34306256 N° ICE : 0018977/1000045 N° INP : 092049261
N° ICE		N° INP
N° ICE		N° INP
N° ICE		N° INP

Analyses - Radiographies

Date de l'ordonnance	Désignation des coefficients	Montant des honoraires	Signature et cachet du laboratoire ou du radiologue
27/01/2012	B800	1087,000	CONFIRMED Dr. Hicham Joura Dr. Zerhouni Casablanca Tél: 0522 27 49 13
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	

Actes médicaux ou paramédicaux - Auxiliaires médicaux

Devis	<input type="checkbox"/>	Nombre de séances :	Établi le :
Facture	<input type="checkbox"/>	Nombre de séances :	Établi le :
Date des soins	Nombre	Montant des honoraires	Signature et cachet du patient N° d'autorisation d'exercer au Maroc
	AM PC IM JV		
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Médecin conseil	Fiche dossier

Dr. BENJELLOUN El Mostafa Kamal

Ophtalmicien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition
de l'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone
de Diabétologie

Diplômé en Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Résidence El Mansour N°12 - Bd. Ghandi
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

الدكتور بن جلون المصطفى كمال

طبيب عام

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية
من كلية الطب بيورودو

عضو في الجمعية الفرنسية
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بمونبولي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي
من كلية الطب بربن

تخطيط القلب

إقامة المنصور رقم 12، شارع غاندي
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء

مستجدات : 06 61 32 74 20

26 JAN. 2022

Casablanca, le الدار البيضاء في

Kabbaj Hédi
- D. Dimbs
- 2 FC VS CRT
Lebnaoulli
- ST
Ferrisi Alain

Dr. BENJELLOUN M. KAMAL
Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Bordeaux
Diplômé en Médecine du Sport de Rennes
Diplômé en Echographie de la Faculté de Montpellier
Résidence El Mansour N°12 Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. : 05 22 36 78 77
Gsm : 06.327420

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr

LOVON 0X0,4 (2x349,00)

698,00

1 ml jechein SM ~~1000~~ 1000ml
10 fols

947,30

Dr. BENJELLOUN M. KAMAL

Spécialiste Dermatologue et Vénérologue de Bordeaux
Bibliothèque de l'Institut de Santé de Rennes
Bordeaux - Centre Virtuel Général de l'Homme
Général de l'Homme 12 Rue de l'Amour - Casablanca
Tunisie - 10000 - Casablanca - Maroc

PHARMACIE PRINCIPALE
Mohamed Said LIBBAR
Pharmacien

Rond Point Mers Sultan 22000 Casablanca
Tél: 05 22 24 41 10 - R.C. Casablanca : 149834
CNSS: 1107611-W-14030312-122 - INP: 34336256
ICE N°: 001897771000045
INPE: 092049261

15

22

36

18

68

Dr. BENJELLOUN El Mostafa Kamal
Omnipraticien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition
de l'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone
de Diabétologie

Diplômé en Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Résidence El Mansour N°12 - Bd. Ghandi
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

الدكتور بن جلون المصطفى كمال
طبيب عام

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بمونبولي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي
من كلية الطب بربن

تخطيط القلب

إقامة المنصور رقم 12، شارع غاندي
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء

مستعجلات : 06 61 32 74 20

Casablanca, le 26 JAN 2022 الدار البيضاء، في

Wéell Kabbas
48,40 / Rectes (2x22,00)

39,00 / DR Rectes (2x22,00)

89,90 / Zartones

11,50 / 100 ml

75,00 / Grosbun

Dr. BENJELLOUN M.KAMAL
Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Rennes 05
Diplômé en Echographie Générale de Montpellier
Diplômé en Médecine de Sport de Rennes 05
Résidence El Mansour N°12 Bd. Ghandi Casablanca
Tél: 05 22 36 78 77 GSM: 06 61 32 74 20

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التجارب الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - RM.A.

د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



ACCREDITATION N° 8-1177

Portées disponibles
sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés
par le symbole [AC] sont couverts
par l'accréditation

Dossier ouvert le : 27-01-2022

Mr KABBAJ Mohammed Hilal

Réf dossier: 22016168

Prélevé le : 27-01-2022 à 10:19

Dr EL MOSTAFA KAMAL BENJELLOUN
RES EL MANSOUR N 12 BG GHANDI
CASABLANCA

Édité le : 27-01-2022

Page N° : 1 / 2

Valeurs références

Antécédents

HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME (Sysmex XN 550)

Hématies : [AC]	4.74	M/mm ³	(4.08-5.60)
Hémoglobine : [AC]	15.10	g/dL	(12.90-16.70)
Hématocrite : [AC]	46.6	%	(38.0-49.0)
VGM : [AC]	98.3	fL	(83.0-97.0)
CCMH : [AC]	32.4	g/dL	(32.3-36.1)
TCMH : [AC]	31.9	pg	(27.8-33.9)
Leucocytes : [AC]	7 250	/Mm ³	(3 800-10 000)
Polynucléaires Neutrophiles : [AC]	49.8	%	
Soit: [AC]	3 611	/mm ³	(1 600-5 900)
Polynucléaires Eosinophiles : [AC]	15.7	%	
Soit: [AC]	1 138	/mm ³	(30-500)
Polynucléaires Basophiles : [AC]	0.8	%	
Soit: [AC]	58	/mm ³	(0-90)
Lymphocytes : [AC]	22.8	%	
Soit: [AC]	1 653	/mm ³	(1 070-4 100)
Monocytes : [AC]	10.9	%	
Soit: [AC]	790	/mm ³	(230-710)
Plaquettes : [AC]	256 000	/Mm ³	(140 000-385 000)

VITESSE DE SEDIMENTATION

15-03-2019

VS 1ère heure	17	mm	(0-15)
VS 2ième heure	40	mm	(0-30)

NB : Valeurs de référence sont fonction de l'âge et du sexe :

H : Age/2

F : (Age+10)/2

14
34

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI
Laboratoire de Biologie Médicale
394, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél: 05 22 27 48 96 - 05 22 27 49 13

Dr. Ouazzani

Prélèvement à domicile sur rendez-vous



CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - PM A

د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté
de Pharmacie Paris V



cofrac



ACCREDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur www.cofrac.fr

Seuls les résultats identifiés
par le symbole (AC) sont couverts
par l'accréditation

Dossier : 22016168

Mr KABBAJ Mohammed Hilal

Page N° : 2 / 2

Valeurs références

Antériorités

HEMOSTASE Echantillon plasma citraté

Fibrinogène (Technique chronométrique)	3.24 g/L	(2.00-4.00)
D-Dimères (Immunoanalyse en cinétique de fluorescence)	1 030 ng/mL	(<500)

NB : Valeurs de référence pour les patients >50ans :
< Age x 10.

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

15-03-2019

4

CRP (Immunoturbidimétrie)	4 mg/L	(<5)
Ferritine (Immuno-analyse en cinétique de fluorescence)	178.3 ng/mL	(25.0-280.0)
Lactate deshydrogénase (LDH) (Dosage enzymatique)	172 UI/L	(<250)

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél.: 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax: 05 22.27.49.13
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : www.laboratoirecbc.com - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S.: 6368949 - IF: 40110273 - ICE: 001699292000019

Dr. Ouazzani

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019

FACTURE N° : 220101213

Casablanca le 27-01-2022

Mr KABBAJ Mohammed Hilal

Date de l'examen : 27-01-2022

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E15	E
0142	LDH	B50	B
0154	Ferritine	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
0223	VS	B30	B
0233	Fibrinogène	B40	B
0370	CRP	B100	B
	D-Dimères	B250	B

Total des B : 800

TOTAL DOSSIER : 1087.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille quatre-vingt-sept dirhams .

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA
Dr. Micham OUAZZANI TOUHAMI
394, Boulevard Zerkouni - Casablanca
Tél : 0522 27 48 96 - Fax : 0522 27 49 13



Quittance De Remboursement
Maladie Maternite

Société : SAHAM ASSURANCE N° de sinistre : 22437515
Contrat n° : 010 040036 / 07 N° dossier : 2762278
N° d'affiliation : 23017 Date de survenance : 26/01/2022
Matricule Société : 0 Date de traitement : 08/02/2022
Assuré : KABBAJ MOHAMMED HILAL Date de remboursement : 02/03/2022
Bénéficiaire : KABBAJ MOHAMMED HILAL Médecin : *****

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULTATION GENERAL	200,00	200,00	0	85,00	0,00	170,00
ANALYSES B	1 087,00	1 087,00	0	85,00	0,00	923,95
MEDICAMENTS	947,30	720,70	0	85,00	0,00	612,59
	2 234,30	2 007,70			0,00	1 706,54

Observations : nr:pectryl*1(manque code-barre)orostim+zavit +dr rougier

Informations :